

# Vide-Garage

## Préverenges

Dimanche 22 septembre 2019



Le CO (comité d'organisation) a le grand plaisir de vous accueillir au Vide Garage de Préverenges, dans le quartier des Uttins. La manifestation se déroule en plein air et a lieu par tous les temps. Vous disposez sur place d'une petite restauration et d'un espace « bar » pour vous rafraîchir. Le CO et la commune de Préverenges vous souhaitent une très belle journée et beaucoup de plaisir en notre compagnie.

[www.vidе-garage.ch](http://www.vidе-garage.ch)

## Règlement

### Inscription

Les inscriptions se font via le site internet. L'exposant qui ne peut participer doit s'annoncer au plus tard la veille au 079 244 44 78. En cas d'empêchement, les frais payés d'avance ne sont pas remboursés sauf entente avec le CO. Les inscriptions tardives ou sur place sont majorées de 5.-. L'exposant s'engage à se conformer sans réserve aux dispositions du présent règlement et à perpétuer l'ambiance sympathique et amicale de cette manifestation.

### Location - paiement

Le tarif de location est fixé à **Chf. 25.-** pour une table de 2.50 m x 70 cm et un banc. Le paiement fait office de réservation. Les inscriptions sont clôturées le jeudi 12.09 à 22h00. L'encaissement du montant s'effectue avant la manifestation par le paiement de la somme due.

### Horaire

**9h30 à 17h00**

L'exposant a l'obligation d'occuper son stand pendant les heures d'ouverture et d'en assurer l'ordre et la propreté. De plus, il lui incombe la responsabilité d'assurer la surveillance de son stand jusqu'à la fermeture. Les tables réservées doivent être occupées au plus tard à 8h45. Le CO se donne le droit de disposer de celles-ci après 9h. Avant l'installation du stand, l'exposant doit s'annoncer à l'accueil, ouvert à partir de 7h30.

### Emplacement - installation

Le participant s'engage à prendre sa table au lieu indiqué selon sa réservation. A l'issue de la manifestation, il s'engage à ramener sa table propre aux endroits prévus. Il est possible d'ajouter du matériel autour de la table à distance d'un mètre en respectant l'espace du voisin. L'exposant s'engage à ne pas bloquer l'allée piétonne avec son matériel. Un passage minimum de 2 mètres devant le stand doit rester libre à tout moment pour permettre l'accès des piétons et des secours.

## **Montage - démontage - rangement**

Par égard pour les habitants, il n'est pas permis d'installer les tables avant 7h30. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ. Les déchets, objets et débris doivent être évacués par les exposants. Un démontage prématuré (sauf espace enfant) dérange le déroulement de la brocante et est interdit. L'emplacement doit être rendu dans l'état initial.

## **Vente**

Les objets mis en vente doivent être conformes à l'esprit des vide-greniers, ainsi qu'à la législation en vigueur. La provenance et la vente des objets sont sous la responsabilité exclusive des exposants. L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'objets contraires à cet état d'esprit. La vente d'objets neufs, végétaux, animaux, nourriture ou boissons est interdite par les exposants.

## **Véhicules - parage**

Les véhicules doivent être déchargés et évacués au plus tard à 8h45. La circulation des véhicules est interdite sur la rue de 9h30 à 17h00. Un grand parking est disponible à 2 pas.

## **Assurance - responsabilité - loi**

En cas de sinistre, tout dommage causé à autrui, aux marchandises et objets exposés par l'exposant, est supporté par celui-ci. Le CO n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le participant est responsable de sa relation avec ses voisins de table, les commerçants de la place et les organisateurs. Tout exposant est tenu de se conformer aux lois en vigueur concernant le commerce et la réglementation notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité. Les personnes agissant contre le règlement du vide-garage, peuvent être exclues à tout moment du marché par le CO ou les autorités compétentes.

## **Divers**

Des WC sont à disposition

Les questions, propositions, réclamations ou demandes sont à adresser au CO

Les informations actualisées sont publiées sur le site internet [www.vide-garage.ch](http://www.vide-garage.ch)

Vous pouvez aussi participer en tant que bénévole

Comité d'organisation

Nadia Berger

079 682 20 34

Marie-Josée Labelle Buri

079 244 4478

